



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)

Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

## Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

**Lundi 27 janvier 2020 à 20h**

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 20-01-2020

**Le Maire,  
Bidal Jean-Luc**



# **Ordre du jour du conseil municipal du Lundi 27 janvier 2020**

## **Nomination du secrétaire de séance :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 12-12-2019 :**

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 12-12-2019, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

## **Questions à délibérer :**

### **Finance**

- Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- Approbation des tarifs 2020 du Port de Plaisance
- SYANE – Approbation du décompte définitif / Opération Les Pantets
- Avance sur subvention de fonctionnement 2020 pour la Base Nautique de Sciez

### **Foncier**

- Avenant N1 / cession 133 Chemin des Hutins Vieux

### **Marchés publics**

- Création d'un jury de concours d'architectes

### **Intercommunalité**

- Convention pour le logement des travailleurs saisonniers
- Création du BHNS : Convention d'autorisation d'occupation de parcelles du domaine public et privé de d'organisation de la procédure d'expropriation et convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.
- Convention d'occupation du domaine public avec le SISAM

### **Environnement**

- Convention de partenariat avec le LIEN pour l'année 2020

### **Tourisme**

- Kiosque plage : Convention d'occupation été 2020

## Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

**DEC n°2019-61 du 07-11-2019**

**MULTI DEP S.A.S – Contrat d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux – année 2020.**

*Considérant l'utilité de contrôler et d'entretenir les installations de chauffage des bâtiments communaux, désignées pages 4 et 5 dudit contrat,*

*Vu le contrat d'entretien proposé par la société MULTI DEP S.A.S,*

***Le Maire décide,***

De passer et signer le contrat d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux, avec la société MULTI DEP S.A.S sise 145, route de Serry 74250 FILLINGES qui prend effet au 01/01/2020 pour une durée d'un an. De fixer le prix annuel de cette prestation à 10 968,42 euros TTC.

**DEC n°2019-62 du 22-11-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. QUIBLIER Guy et Roland-Concession 1193 carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0078**

Considérant la demande présentée par M. QUIBLIER Roland domicilié 408, route du Port 74140 SCIEZ et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. QUIBLIER Guy et Roland et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 22-11-2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0078. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 501. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2019-63 du 28-11-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. BIRET Jean-Patrick-Concession 1194 carré CAVEAU A-allée des caveaux -0064**

Considérant la demande présentée par M. BIRET Jean-Patrick, ayant-droit de Mme BIRET Geneviève, domicilié 23, rue de Meyrin 01210 FERNEY-VOLTAIRE et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. BIRET Jean-Patrick et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 28-11-2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0064. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 473. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

**DEC n°2019-64 du 04-12-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme DIDIER Joëlle, Floriane DUNAND Concession 1195 carré B-allée PRINCIPALE-0295**

Considérant la demande présentée par Mme DIDIER Joëlle, Floriane DUNAND domiciliée 92 Route de Chavanne 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme DIDIER Joëlle, Floriane DUNAND, à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 02/12/2019 pour l'emplacement carré B-allée PRINCIPALE-0295. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2019-65 du 04-12-2019**

**Convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 655, avenue de Bonnatrait**

Considérant l'urgence de loger une famille,

***Le Maire décide,***

De passer et signer, avec Mme RAFYA Soukaina, une convention de mise à disposition de l'appartement sis 655, avenue de Bonnatrait – 74140 SCIEZ au 1<sup>er</sup> étage. La présente convention débute le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour 3 mois, renouvelable 1 fois. Une participation financière est consentie pour un montant de 100 € (cent Euros) par mois.

**DEC n°2019-66 du 04-12-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. LAURENT Hervé-Concession 1196 carré D-allée DE LA CROIX-0491**

Considérant la demande présentée par M. LAURENT Hervé domicilié 33 rue des Aqueducs 69290 CRAPONNE et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. LAURENT Hervé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 04/12/2019 pour l'emplacement carré D-allée DE LA CROIX-0491. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2019-67 du 16-12-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme SOARES Luisa-Concession 1197 carré CAVEAU A-allée des columbariums-0196**

Considérant la demande présentée par Mme SOARES Luisa domiciliée 490 chemin de Servettaz 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme SOARES Luisa et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 16/12/2019 pour l'emplacement carré caveau A-allée des columbariums-0196. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2019-68 du 17-12-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme MERMET Colette-Concession 1198 carré D-allée principale 569 bis**

Considérant la demande présentée par Mme MERMET Colette domiciliée 232 route de Thonon 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme MERMET Colette et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 17/12/2019 pour l'emplacement carré D-allée principal 569 bis. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 200,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

**DEC n°2019-69 du 17-12-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme PAILLARD Denise épouse CLERC-Concession 515 carré C-allée DE LA PETITE ENTREE-0368**

Considérant la demande présentée par Mme PAILLARD Denise épouse CLERC domiciliée 576 avenue du Créolier 74140 SCIEZ et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme PAILLARD Germaine, PAILLARD Denise et PAILLARD Jean et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 08/01/2020 pour l'emplacement carré C-allée de la petite entrée 0368. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 515. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans.

La concession est accordée moyennant la somme de 200 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2019-70 du 17-12-2019**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme BOUJARD Josette-1200 carré D-allée PRINCIPALE-0556**

Considérant la demande présentée par Mme BOUJARD Josette domiciliée 27 anneau de Bonnatrait 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,  
**Le Maire décide,**

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme BOUJARD Josette et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 17/12/2019 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE-0556. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 200,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2020-01 du 10-01-2020**

**Contentieux : Requête SCI Les Grandes Manœuvres/PC N°07426319B0002 et PC N°07426319B0003- Dossier N°1908191-2 et N°1908174-2 enregistrés le 17-12-2019**

*Considérant la requête présentée par la SCI Les Grandes Manœuvres au Tribunal Administratif de Grenoble le 17-12-2019 à l'encontre de la commune de Sciez concernant le PC N°07426319B0002,*

*Considérant la requête présentée par la SCI Les Grandes Manœuvres au Tribunal Administratif de Grenoble le 17-12-2019 à l'encontre de la commune de Sciez concernant le PC N°07426319B0003,*

*Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,*

**Le Maire décide,**

Maitre Delphine DRACHE, domiciliée 13 rue Jean Jaurès à Annecy, est désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

**DEC n°2020-02 du 10-01-2020**

**Contentieux : Pralong Janick demande indemnisation. Dossier N°1908454-2**

*Considérant la requête présentée par Pralong Janick au Tribunal Administratif de Grenoble en date du 31-12-2019,*

*Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,*

**Le Maire décide,**

Maitre Delphine DRACHE, domiciliée 13 rue Jean Jaurès à Annecy, est désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

**DEC n°2020-03 du 13-01-2020**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. VUATTOUX Bernard-Concession 1201 carré A-allée de la Croix-0110**

Considérant la demande présentée par M. VUATTOUX Bernard domicilié 85 route de Songy 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

**Le Maire décide,**

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. VUATTOUX Bernard et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 13/01/2020 pour l'emplacement carré A-allée de la Croix-0110. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2020-04 du 13-01-2020**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. NAVARRO Joseph-Concession 1202 carré CAVEAU A-0086 Allée des Columbariums**

Considérant la demande présentée par M. NAVARRO Joseph domicilié Les Jardins de Bonnatrait, Bat B 74140 SCIEZ et tendant à obtenir le renouvellement de la concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

**Le Maire décide,**

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. NAVARRO Joseph et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 13/01/2020 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée des columbariums-0086. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 516. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une

période de 2 ans.

La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2020-05 du 13-01-2020**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. ERGANIAN Massah-Concession 1203 carré CAVEAU B-allée DES CAVEAUX-0004**

Considérant la demande présentée par M. ERGANIAN Yves domicilié 74 chemin des Gouilles 74140 SCIEZ, ayant-droit de Monsieur ERGANIAN Massah et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. ERGANIAN Massah et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 13/01/2020 pour l'emplacement carré CAVEAU B-allée DES CAVEAUX-0004. Cette concession est accordée à titre du renouvellement de la concession 367. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

**DEC n°2020-06 du 13-01-2020**

**Délivrance d'une concession dans le cimetière communal TRUCHOT René-Concession 1204 carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0019**

Considérant la demande présentée par TRUCHOT Hervé, TRUCHOT Patrick et TRUCHOT Alain ayant droit de Mme TRUCHOT domiciliés 348 avenue de la Fruitière 74140 SCIEZ et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

***Le Maire décide,***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme TRUCHOT René et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 13/01/2020 pour l'emplacement caveau A19, allée des caveaux. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 364. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.